Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ACCA MOLOMPIZE
Numéro du lot	fd15-146
COMMUNE(S)	MOLOMPIZE
Massif chevreuil	Alagnon et Sianne
Massif cerf	UG Vallée de l'Alagnon

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	ROUDIL Jean-Louis
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	5 Rue du Chancel, 63450 TALLENDE
Téléphone (fixe et portable)	06 30 38 29 53
Courriel	accamolompize@gmail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 906.00	Surface Totale: 1534.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente	12	19	5	36	20	8	
Réalisation année précédente	19	17	0	36	20	7	
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)	Stabilité				Stabilité	Baisse	
Attribution théorique					21		
DEMANDE 2024 / 2025	14	22		36	20	8	

Fait le jeudi 7 mars 2024 à TALLENDE Signature